

# - VILLE D'ORCHIES -

Arrêté n° 118-2022  
(ST)

Le Maire de la ville d'Orchies,

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 2122-21 relatif aux pouvoirs et obligations du Maire ;

VU la demande de livraison d'engin de levage pour NOREADE ;

AFIN de réglementer la circulation pour faciliter cette livraison et éviter des accidents ;

## A R R E T E

**ARTICLE 1** La circulation sera alternée par feux tricolores sur la RD 953 à partir de la D 126 jusqu'à la D 957A le 4 mai 2022 de 8h 00 à 17h 00.

**ARTICLE 2** NOREADE est chargée de la fourniture, la mise en place et en service des feux tricolores et du matériel de signalisation et de sécurité.

**ARTICLE 3** Tout stationnement gênant pourra occasionner une mise en fourrière du véhicule aux frais de son propriétaire.

**ARTICLE 4** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours en annulation auprès du tribunal administratif dans le délai de deux mois suivant sa publication.

**ARTICLE 5** - M. le Commandant de la brigade de gendarmerie d'Orchies,  
- M. le Chef de Poste de la police municipale,  
- M. le Directeur des Services Techniques, sont chargés de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Ampliation à : - NOREADE 23 avenue de la Marne – 59443 WASQUEHAL Cédex

Fait à Orchies, le 25/04/2022  
Pour le Maire,  
L'adjoint délégué : Guy DERACHE

Certifié exact,  
Le Maire,

